

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 juillet 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 23 et 24 juillet 2020

2020 DFPE 102 Subventions (408 666 euros) et avenants n° 4 avec l'association Gan Yossef (20e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Céline HERVIEU, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signée le 3 janvier 2017 par l'association Gan Yossef et la Ville de Paris,

Vu les avenants n° 3 signés le 26 août 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 les conventions susvisées,

Vu le projet de délibération en date du 17 juillet 2020, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association Gan Yossef,

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 21 juillet 2020,

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU, au nom de la 6e Commission ;

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association Gan Yossef ayant son siège social 15-17 rue de la Mare à Paris 20e, pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 104 154 euros est allouée à l'association Gan Yossef pour sa crèche collective (n° tiers PARIS ASSO 20602, n° dossier 2020_05631).

Article 3 : Une subvention de 304 512 € euros est allouée à l'association Gan Yossef pour sa crèche familiale (n° tiers PARIS ASSO 20602, n° dossier 2020_05632).

Article 4 : Les dépenses correspondants à ces subventions, seront imputées au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2020 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO